



Les statistiques : le pilier de l'infrastructure des Premières nations

Bon nombre d'études ont démontré que les priorités des collectivités des Premières nations sont, notamment l'habitation, l'éducation, le chômage, les infrastructures, le développement économique ainsi que toute une gamme de questions entourant la santé. Qu'est-ce que tous ces sujets ont en commun? Ils sont directement liés aux statistiques.

Dans le passé – et même à l'heure actuelle - les Premières nations ont largement fait abstraction des statistiques ne les considérant pas comme un élément essentiel du développement des infrastructures. Les domaines mentionnés précédemment ont donc été le centre des préoccupations. Toutefois, la difficulté réside dans le fait que les statistiques doivent en fait être perçues comme étant le cœur, voir les racines de ces problèmes.

D'où proviennent les dispositions en matière de financement et de transferts fiscaux? Comment le gouvernement élabore-t-il des politiques relativement à ces domaines? Toutes ces questions sont étudiées en fonction des données statistiques.

Le problème, c'est que le gouvernement utilise les données qu'il recueille et qu'il contrôle pour établir les politiques et les transferts fiscaux. Les Premières nations n'ont pas de données statistiques ou n'ont pas le contrôle sur ces renseignements importants. Ils ne possèdent pas non plus d'outils de mesure qui leur permettraient de vérifier si ces chiffres représentent le portrait complet de la réalité des collectivités des Premières nations.

La Commission royale sur les peuples autochtones recommande donc que les Premières nations se concentrent sur cette problématique, plus particulièrement si l'on tient compte des responsabilités supplémentaires occasionnées par la mise en oeuvre, dans certaines collectivités, des institutions qui leur permettraient de se gouverner elles-mêmes. Le vérificateur général du Canada a même recommandé que les Premières nations prennent l'entière responsabilité des processus de renseignements.

Comment fonctionne le système actuel?

Les collectivités doivent fournir des rapports selon les dispositions en matière de transferts fiscaux du gouvernement. Ces données administratives sont ensuite regroupées, catégorisées et archivées au sein des divers ministères, que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Santé Canada et Industrie Canada.

Le problème c'est que les collectivités n'ont reçu aucun renseignements statistiques provenant de ces ministères. De plus, les exigences liées à la préparation des rapports sont établies en fonction des besoins du gouvernement et non en fonction de ceux des collectivités.

La majorité des données statistiques utilisées par le gouvernement proviennent du recensement effectué par Statistique Canada à tous les cinq ans et qui cible l'ensemble de la population canadienne. Si on parle franchement, l'enquête ne sert qu'à régler la question des formules de financement des Premières nations. C'est important à ce point.

Bon nombre de collectivités des Premières nations refusent de participer au recensement, car elles se disent que cela ne sert pas à grand chose de toute façon. Les collectivités ont été étudiées en profondeur par le gouvernement, les chercheurs, etc. sans qu'aucun renseignement tangible ne soient retournés aux collectivités. Les collectivités qui décident alors de ne pas participer au recensement, même si elles ont de bonnes raisons d'agir ainsi, voient leurs paiements de transferts fiscaux réduits.

La plus grande lacune de ces activités de collectes de données statistiques réside dans le fait que les Premières nations n'ont pas formé leur propre appareil statistique et par conséquent, elles n'ont pas accès à un des éléments clés de l'infrastructure de la collectivité.